



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°08

Réunion du bureau Exécutif du : Lundi 16 Septembre 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, et par téléphone, Denis SOTO, Olivier GONCALVES et Fabrice POREE

Assiste : M. Jean-Philippe FILIPPI,

Excusés : MM. Jérôme CASCALES ET Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 04 et 06.09 (PV 07) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La Ligue Méditerranée de Football et la CRA auront le plaisir d'accueillir à Aix-en-Provence les représentants de la DTA dans le cadre d'un stage décentralisé réunissant les Arbitres Assistants de LIGUE 1 le lundi 23.09. Le CTRA Maxime APRUZZESE et un représentant de la CRA se joindront à ces travaux.

CORRESPONDANCES

DE L'ASSOCIATION REGIONALE DE SOCCER DU QUEBEC :

Mail du 11.09 accusant réception du dossier administratif et médical d'Alexandre DEBRAY validant ainsi sa mutation et souhaitant une bonne saison à la CRA.

Lu et pris note, la CRA remercie le Directeur d'Arbitrage de cette Association du Québec Etienne GIGNAC.

DE LA LIGUE PARIS ILE DE FRANCE :

Mail du 11.09 nous informant de la transmission prochaine du dossier administratif de MATEI Denis, Arbitre de Ligue muté en Méditerranée.

Lu et pris note, la CRA confirme que l'Arbitre a déjà été désigné.

DE LA LIGUE PAYS DE LA LOIRE:

Mail du 10.09 relatif à la transmission par fichier PDF de l'ensemble du dossier administratif et médicale de GUESDON Enzo JAF classé R1 muté en Méditerranée.

Lu et pris note, la CRA remercie le service Arbitrage.

DE LA LIGUE :

Mails du 13.09 relatifs à la transmission des PV N° 04 de la CRD, N° 11 de la CRAS, et N° 07 de la CRSR.

Mail du 16.09 relatif à la transmission du PV N° 08 du Bureau Exécutif du Comité de Direction de la Ligue.

Mails des 09, 10, 11, 12, 13 et 16.09 du service compétition relatifs à des changements d'horaire de match, des forfaits et reprogrammation de match en retard.

Mail du 09.09 relatif à l'invitation par le Président de Ligue M. Eric BORGHINI à la 2° édition de la rentrée des bénévoles à la Ligue le 28.09.

DES CDA :

DISTRICT DES ALPES :

Mail du 10.09 relatif aux candidatures pour le District des Alpes au titre d'Arbitre de Ligue R2 de SAPONE Enzo et au titre de JAL2 de 4 jeunes BEL ABBES Farah, BARATI Moevaï, LAFAYE Hugo, RHZIOUI Omar pour l'examen qui aura lieu après le 15.03.2020.

Lu et pris note, la CRA remercie la CDA, le dossier complet de candidature tel que prévu l'Article 18 au Règlement Intérieur de la CRA devant être constitué pour la date précitée.

DES CLUBS :

A.S. MAZARGUES :

Mail du 08.09 relatif à la demande si, dans le cas où un joueur est exclu au cours d'un match, en l'occurrence en U16R2, as-t-il le droit de réintégrer le vestiaire à la fin du match ?

Lu et pris note, la CRA précise que tout joueur exclu par l'Arbitre au cours d'un match, doit obligatoirement regagner les vestiaires et ne pas être présent sur le terrain. En conséquence, à la fin du match, il est de fait déjà dans les vestiaires.

A.S. VENCE :

Mail du 10.09 relatif à la demande de sollicitation d'un Arbitre du club pour officier lors d'un match amical entre équipes de R2 le 10.09 à 20h00 contre l'A.S. DES MOULINS.

Lu et pris note, la CRA précise que cette demande doit être faite à la CDA du District de Côte d'Azur d'une part, et que le délai de prévenance 3 heures avant le coup d'envoi est trop juste.

GAP FOOT 05 :

Mail du 09.09 relatif à la confirmation du club sur le dépôt de la réserve technique lors du match en U20R1 HYERES/GAP le 07.09.

Lu et pris note, la CRA traitera cette réserve lors de la prochaine réunion de la CRTA.

DES OBSERVATEURS :

- CHIAB Alain : mail du 09.09 relatif à la demande quant à sa carte d'ayant-droit en tant qu'observateur.
Lu et pris note, la CRA l'informe que cela sera fait dès que l'impression des badges Observateurs sera réalisée.
- BERTRAND Vincent : mail du 13.09 relatif à la demande quant à sa carte d'ayant-droit en tant qu'observateur.
Lu et pris note, la CRA l'informe le cela sera fait dès que l'impression des badges Observateurs sera réalisée.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- TAWA NANA Marie-Noëlle : mail du 16.09 relatif au remboursement des frais d'arbitrage sur le match de R1F à l'OM en date du 15.09.
Lu et pris note, la CRA transmet cette information au service comptable.

Courrier : Rapports

- FETTOUHI-TANI Daniel : mail du 09.09 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage pour exclusion pour le match du 08.09 JONCQUIERES / LE ROVE en R2.
- CHAZAL Stéphanie : mails du 09.09 et 16.09 relatifs à l'envoi de 2 rapports d'arbitrage pour les matchs du 08.09 en U16 R2 LE PONTET / MAZARGUES et du 14.09 en U20 R2 ORANGE / RAMATUELLE.
Lu et pris note, la CRA la remercie et précise qu'en cas d'impossibilité de valider le rapport d'arbitrage dématérialisé sur MyFFF, la rédaction du rapport disciplinaire PDF disponible sur les documents Ligue Méditerranée sur l'espace MyFFF est demandée avec envoi à : rapport@mediterranee.fff.fr
- BOUREAU Cyril : mail du 07.09 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage et du rapport de dépôt pour réserve technique pour le match en U20 R1 HYERES / GAP le 07.09.
- TAIEB Hamda : mail du 08.09 relatif à l'envoi du rapport de dépôt pour réserve technique pour le match en U20 R1 HYERES /GAP le 07.09.
- ETRILLARD Mickaël : mail du 09.09 informant la CRA d'une absence au match du 08.09 suite à une lecture de MyFFF le vendredi soir vierge de désignation.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information en tant qu'Arbitre de District désigné en raison des difficultés de désignation en tant qu'Arbitre Assistant sur un match de R1.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes : Arrêt de match – Incidents sur Arbitres et officiels – Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports d'Arbitrage liés à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- ROSSO Llyod : mail du 11.09 relatif à une demande de précision quant à la rédaction du rapport d'observation le concernant.
Lu et pris note, la CRA prendra contact avec l'observateur et fera un retour à l'Arbitre.
- SAPONE Matéo : mail du 11.09 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse à compter du 16.09 (mise à jour à faire sur tous les fichiers).
- REGAIEG Mounir : mail du 10.09 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse à compter du 11.09 (mise à jour à faire sur tous les fichiers).
- PANTAZI Adrian : mail du 10.09 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse à compter du 11.09 (mise à jour sur tous les fichiers).
- SMOUNI Hicham : mail du 11.09 relatif à l'envoi des examens complémentaires de son dossier médical.
- FABRE Arthur : mail du 11.09 relatif à l'envoi des examens complémentaires de son dossier médical.

- CHABANE Loïc : transfert de mail du 29.08 envoyé au CTRA Maxime APRUZZESE joignant le fichier de son dossier médical pour lequel le service administratif de la Ligue a demandé des précisions sur les examens obligatoires pour un Arbitre de Ligue.
Lu et pris note, la CRA remercie les Arbitres de prendre note que les dossiers médicaux sont à transmettre au Service Compétitions et non au CTRA.
- MESSAOUDI Anas : mail du 10.09 relatif à la demande par le service administratif de la Ligue de précisions sur les examens obligatoires pour un Arbitre de Ligue.
- SASSI Julien : mail du 09.09 relatif à l'envoi des documents complémentaires de son dossier médical qui devraient pouvoir valider la possibilité d'être désignable.
- DJAYET Stan : mail du 10.09 relatif à l'envoi de son dossier médical tout en présentant ses excuses pour le retard pris pour son établissement.
- DONADIO Julien : mail du 11.09 relatif à l'impossibilité de pouvoir saisir sur l'application de MyFFF.
Lu et pris note, la CRA rappelle que la non-validation du dossier médical et de la licence en bloquent la saisie.
- BLIN Loris : mail du 07.09 relatif à son classement à l'issue de la saison dernière sans possibilité de pouvoir revenir en arrière et à son contact avec le District.
Lu et pris note, la CRA fera suivre le dossier administratif au District de Provence.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 08.09 relatif à l'absence de l'Arbitre Assistant 2 sur un match d'U18 R2 A.C. AVIGNON / ISTRES F.C. du 08.09, remplacé par Romain SULPICE.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- GONCALVES Daryl : mail du 10.09 relatif à la recherche de contact de covoiturage dans le cadre du déplacement pour le rattrapage des tests physiques du fait de son arrivée récente en Méditerranée.
Lu et pris note, la CRA prendra contact avec lui.
- DAMIR Guillaume : mail du 09.09 relatif à la désignation à modifier pour le 15.09.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- EL KANDOU LY Mohamed : mail du 15.09 relatif à la présentation de ses excuses à la CRA suite à son arrivée tardive lors du match du 3° Tour de Coupe de France.
Lu et pris note, la CRA le remercie et confirme que les officiels doivent arriver 1h30 avant le Coup d'envoi.
- NADDOUR Adrien : mail du 16.09 relatif à son arrivée en retard pour cause de crevaisson sur le match U18 R2 du 15.09 SALON / MAZARGUES.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- AMO Alain : mail du 16.09 relatif à sa demande de constituer un binôme en tant qu'arbitre Assistant avec ROMERO Antonio sur la saison 2019/2020.
Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre que cela fera l'objet d'une validation de la CRA.
- ROMERO Antonio : mail du 08.09 relatif à sa demande de constituer un binôme en tant qu'arbitre central avec AMO Alain sur la saison 2019/2020.
Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre que cela fera l'objet d'une validation de la CRA.
- AMO Alain : mail du 10.09 relatif à sa demande de changement de filière dans le but de revenir sur la saison 2019/2020 Arbitre R2 ayant toute la capacité pour assurer les matchs dans cette catégorie.
Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre que cela fera l'objet d'une décision de la CRA.

Indisponibilités médicales :

- CHILOTTI Sébastien : mail du 13.09 relatif à la prolongation de son arrêt médical jusqu'au 24.09 pour laquelle il est dans l'impossibilité de saisir sur MyFFF du fait de sa désignation, le certificat médical correspondant sera transmis ultérieurement.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- MARESNI Nabil : mail du 11.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage de 15 jours jusqu'au 25.09 suite blessure.
Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir saisir son indisponibilité sur MyFFF.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- JURADO Alexandre : mail du 14.09 informant la CRA d'une modification d'indisponibilités professionnelles reportées des 21 et 22.09 au 05 et 25.10, la mise à jour sur MyFFF étant effectuée en parallèle.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- GONCALVES Jordan : mail du 12.09 informant la CRA d'une indisponibilité professionnelle pour les 21 et 22.09 non prévue pour laquelle est jointe à ce mail, l'attestation correspondante de l'employeur.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet ces informations au pôle Désignations.
- BOURREQUAT Marjorie : mail du 11.09 relatif à la transmission de l'attestation de son employeur récapitulant les dates d'indisponibilités pour les 5 mois.
Lu et pris note, la CRA remercie l'Arbitre et lui précise que cela ne la dispense pas de la saisie sur MyFFF.
- MARAINZUCK Sabrina : mail du 11.09 relatif à la transmission du justificatif de son planning de travail et du changement de jour de travail.
Lu et pris note, la CRA la remercie et confirme sa saisie sur MyFFF.
- DJAYET Stan : mail du 10.09 informant la CRA d'une journée d'intégration universitaire du 13 au 16.09 générant une indisponibilité pour le week-end concerné.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise de bien vouloir saisir cette indisponibilité sur MyFFF.
- ABDELGHEFFAR Amar : mail du 08.09 informant la CRA d'une indisponibilité professionnelle pour les 28.09 non prévue et pour des dates sur l'année 2020, la saisie sur MyFFF étant effectuée.
Lu et pris note, la CRA le remercie, le délai de prévenance étant respecté.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 11.09 : convocation envoyée à tous les Arbitres Assistants de Ligue et au candidat en vue de leur participation au stage toutes catégories organisé le Dimanche 29.09.2019 au stade Léo Lagrange à TOULON.
- Le 10.09 : convocation à la séance de rattrapage des tests physiques se déroulant le Dimanche 29.09.2019 à TOULON au stade Léo Lagrange à partir de 08h30 pour tous les Arbitres de Ligue ayant été soit absents, soit en échec lors du stage de rentrée du 25.08 à FREJUS.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON

Dossier médical/licence » : **à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseillant aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence**

Au 16.09 = 9 dossiers ne sont pas traités, soit non reçus, soit liés aux procédures de mutations.

Ces retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue ne devraient avoir de répercussion qu'à la fin de la saison 2019/2020 sur la NOTE CRA en regard de ce manquement administratif.

VALIDATIONS ADMINISTRATIVES CRA

Validation 19 – 16.09.2019 – Validation d'un binôme supplémentaire sur les désignations de la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu les mails de ROMERO Antonio et AMO Alain, Arbitres souhaitant bénéficier de la mise en place de binômes lors de leurs désignations.

La CRA a examiné si cette demande est en conformité avec l'application de l'Article 46 du Règlement Intérieur de la CRA traitant de ce dispositif.

La CRA, après vérification pour ce binôme supplémentaire, du respect des critères, décide de le valider et de l'inclure dans la liste des binômes pour la saison en cours mise à jour dans le tableau ci-dessous.

BINÔMES VALIDES SAISON 2019/2020					PAR CRA MEDITERRANEE				mise à jour 16/09/2019
Arbitre Central		District	Catégorie	Particularité du Binôme	Arbitre Assistant		District	Catégorie	Demande par mail ou inscrit sur fiche
Nom	Prenom				Nom	Prenom			
DARRAZ	Foed	CA	REP		BELCADI	Jules	CA	AR1	mails du 30/04
ABDELGHEFFAR	Amar	PROV	RE		ABBAD EL ANDALOUSSI	Marouane	PROV	AR1	fiche
VARGAS	Grégory	VAR	RE		CORTES	Kévin	VAR	AR1	fiche
GONCALVES	Andy	PROV	REP	Exclu en N3	GONCALVES	Jordan	PROV	AR2	fiche
SASSI	Julien	CA	R1		LEPORATI	Loris	CA	AR1	fiche
CHILOTTI	Sébastien	CA	R2		MARINSALTI	Alexis	CA	AR2	mails du 27/08
ROMERO	Antonio	PROV	R1		AMO	Alain	PROV	AR2	mails du 08/09 et 16/09

Validation 20 – 16.09.2019 – Révision de l'effectif des Arbitres de Ligue AR1 du fait de problèmes sur les désignations :

La CRA est dans l'obligation, du fait des difficultés rencontrées sur les désignations liées avec le nombre actuel d'Arbitres Assistants AR1, de revoir l'effectif.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé, à l'unanimité de ses membres, dans l'intérêt sportif des Arbitres de Ligue de la catégorie AR1 sollicités en N2/N3 et R1, le fait d'augmenter sur la saison 2019/2020, l'effectif des Arbitres assistants AR1 d'une unité supplémentaire.

Ainsi, la CRA a décidé de faire remonter en catégorie R1, l'Arbitre Assistant de catégorie AR2, à savoir :

- **Hicham CHAHBI**

La CRA félicite l'Arbitre pour cette nomination et lui souhaite une bonne saison 2019/2020.

Validation 21 – 16.09.2019 – Révision de l'effectif des Arbitres de Ligue R2P suite au renoncement d'un Arbitre de cette catégorie :

La CRA, suite au renoncement d'un Jeune Arbitre de Ligue à la formation promotionnelle, est dans l'obligation de maintenir les effectifs de Jeunes promotionnels R2P, de revoir l'effectif.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé le remplacement de l'Arbitre.

Ainsi, la CRA a décidé, du fait de ses résultats techniques excellents au cours des tests de la saison 2018/2019 et entrant dans les critères d'âge retenus pour les catégories promotionnelles telles que définies en application de l'Article 21 de son Règlement Intérieur, de faire accéder en catégorie R2P, l'Arbitre de Ligue actuellement classé R2, à savoir :

- **Simon AMZALLAG**

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne saison 2019/2020.

DECISIONS CRA

DECISION 22 – 16.09.2019 – Suite demande d'AMO Alain pour un changement de filière d'Arbitre Assistant à Central sur la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 09.09, un mail de l'Arbitre de Ligue Alain AMO informant la CRA de sa demande afin de pouvoir réintégrer la filière Arbitre central en catégorie R2 sur ce début de saison.

La CRA confirme, qu'à l'issue des classements effectués à la fin de la saison 2018/2019, Alain AMO n'étant pas en situation d'échec sur les notes techniques et ne présentant pas une situation de rétrogradation sportive, a conservé son statut d'Arbitre Assistant AR2.

La demande peut être examinée par la CRA.

En application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur Alinéa 2, après avoir examiné la conformité de cette demande du fait que l'Arbitre demandeur s'était présenté en candidat Arbitre de Ligue comme central, et en rappelant la réussite sur les tests techniques CRA, cette demande ne pourra être présentée à la CRA que par des Arbitres ayant déjà officié au centre depuis moins de 2 saisons.

Hors, l'Arbitre demandeur a opté pour la catégorie spécifique d'Arbitre Assistant depuis le 01.07.2016, soit plus de 3 saisons à la date du 09.09,

Par ces motifs,

Le Bureau Exécutif de la CRA ne peut donner une suite favorable à cette demande de changement de filière et confirme qu'Alain AMO reste affecté à la catégorie d'Arbitre Assistant AR2.

DECISION 23 – 16.09.2019 – Validation des tests physiques et pratiques du candidat Arbitre Assistant AR2 OUHAMI Yacine et nomination AR2

M. OUHMACI Yacine, candidat Arbitre de Ligue Assistant R2, ayant été admis à l'épreuve d'admissibilité de l'examen de candidature d'Arbitre de Ligue passée en date du 23.03 et validée par la décision CRA 55 du 02.04.

En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA, les Arbitres Séniors doivent, d'une part, valider les tests physiques lors du stage de rentrée des Arbitres, et d'autre part, subir l'épreuve d'admission sur 2 observations avant le 15.12.

La CRA, ayant validé les résultats des tests physiques du 25.08 de l'Arbitre concerné par décision 12 du 30.08 de la CRA, a reçu en date du 16.09, les 2 rapports d'observation jugés positifs.

Par ces motifs,

La CRA décide de nommer au titre d'Arbitre Assistant de Ligue AR2 à compter du 23.09.2019, l'arbitre :

- **OUHMACI Yacine**

Cette information est transmise au Président de CDA et à l'Arbitre nommé.

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne saison 2019/2020.

DECISION 24 – 16.09.2019 – Titularisation d'Arbitres de Ligue concernant Marina PEREZ en tant que Féminines et Matéo CAUDMONT en tant que Jeune Arbitre

En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA, les jeunes Arbitres de Ligue doivent valider les tests physiques lors du stage de rentrée des Arbitres en vue de leur titularisation.

La CRA a validé les résultats des tests physiques du 25.08 des Jeunes Arbitres concernés par décision 12 du 30.08.

Par ces motifs,

La CRA décide de nommer au titre d'Arbitre de Ligue catégorie FEMININE rétroactivement à compter du 13.09.2019, l'arbitre :

- **PEREZ Marina**

La CRA décide de nommer au titre de Jeune Arbitre de Ligue catégorie JAL1F (promo JAF) rétroactivement à compter du 13.09.2019, l'arbitre :

- **CAUMONT Matéo**

Ces informations sont transmises au Président de CDA et aux Arbitres nommés.

La CRA félicite les Arbitres pour cette nomination dans leur catégorie respective et leur souhaite une bonne saison 2019/2020.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020
--

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage Arbitres Assistants le 29.09 et rattrapages 1 et 2 des tests physiques à TOULON
- Stage PROMOTIONNELS le 12.10 à ANTIBES
- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 21 au 24.10 à FREJUS
- Stage RE-R1 le 26.10 à la Ligue

- Stage R2 le 17.11 en AVIGNON

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 16.09.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- REGAIEG Mounir : jusqu'au 20.09.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.12.2019 (longue durée et date à régulariser)
- BOUGET Romain : depuis le 25.06 jusqu'au 29.09
- CHILOTTI Sébastien : jusqu'au 24.09
- MARESNI Nabil : jusqu'au 25.09

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 16.09.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 18.09.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 23.09 – 25.09 - 02.10 – 10.10 – 15.10

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions du 16.09 ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Lundi 23 Septembre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**